



Commune de
ESTEVILLE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5
Annexes Sanitaires



Euclid – Géomètres Experts

21 Rue Carnot B.P. 183 76190 YVETOT

Tél : 02.32.70.47.10 Fax : 02.32.70.47.19

urbanisme@euclid.fr

Electricité

Le réseau d'électricité dessert l'ensemble des habitations de la commune.

Ainsi, le réseau Moyenne Tension fournit l'électricité via 9 transformateurs :

- 3 transformateurs de puissance 100 Kva au sein du hameau de Touffreville. Ceux-ci ont des capacités suffisantes pour la distribution. Ces transformateurs ont un coefficient de capacité inférieur à 50%.
- 1 transformateur au hameau « Bois Normand » d'une puissance de 100 Kva. Le coefficient d'utilisation est inférieur à 50%.
- 1 transformateur route d'Emmaüs d'une puissance de 100 Kva. Le coefficient d'utilisation est inférieur à 50%.
- 1 transformateur route de Cailly d'une puissance de 160 Kva. Le coefficient d'utilisation est de 50 à 70%.
- 1 transformateur en centre-bourg d'une puissance 400 Kva. Le coefficient d'utilisation est inférieur à 50%.
- 1 transformateur au sein de la résidence « le pré du château » d'une puissance de 160 Kva. Le coefficient d'utilisation est inférieur à de 50 à 70%.
- 1 transformateur route de Bosc-le-Hard d'une puissance de 160 Kva. Le coefficient d'utilisation est inférieur à 50%.

Le réseau Basse Tension permet ensuite au réseau de parvenir au particulier. Le réseau connaît peu de déficit de marge de disposition. Seul le secteur du Hameau « Ferme du Bois des Saules » connaît des baisses de marges de disposition de 1 à 5%.

Les cartes du réseau sont présentées aux pages suivantes.

ESTEVILLE
INSEE 76247
04/10/2012

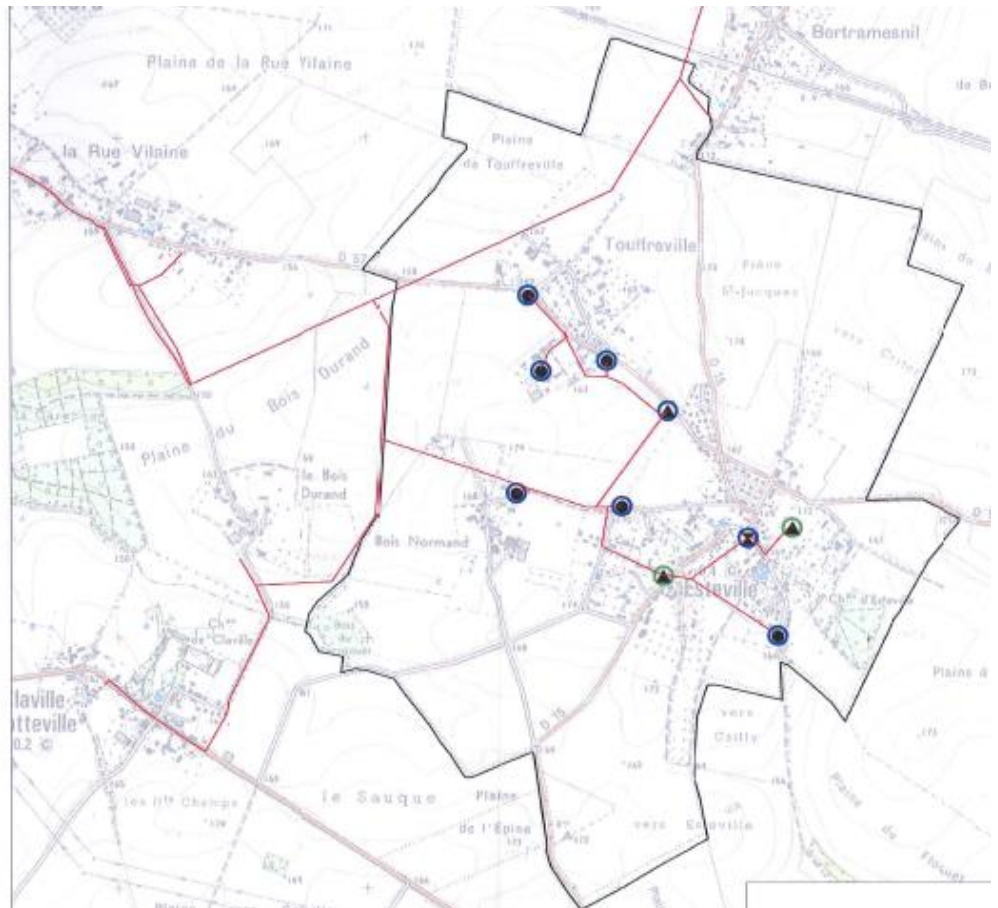
Légende

Puissances des Postes

- 50 kva
- 100 kva
- ▲ 180 kva
- ✱ 250 kva
- ✱ 400 kva
- ★ 630 kva
- ◆ 1000 kva

Coeff des Postes

- 0 - 50%
- 50 - 70%
- 70 - 90%
- > 90%
- Réseau HTA



ESTEVILLE
INSEE 76247
04/10/2012

Légende

Puissances des Postes

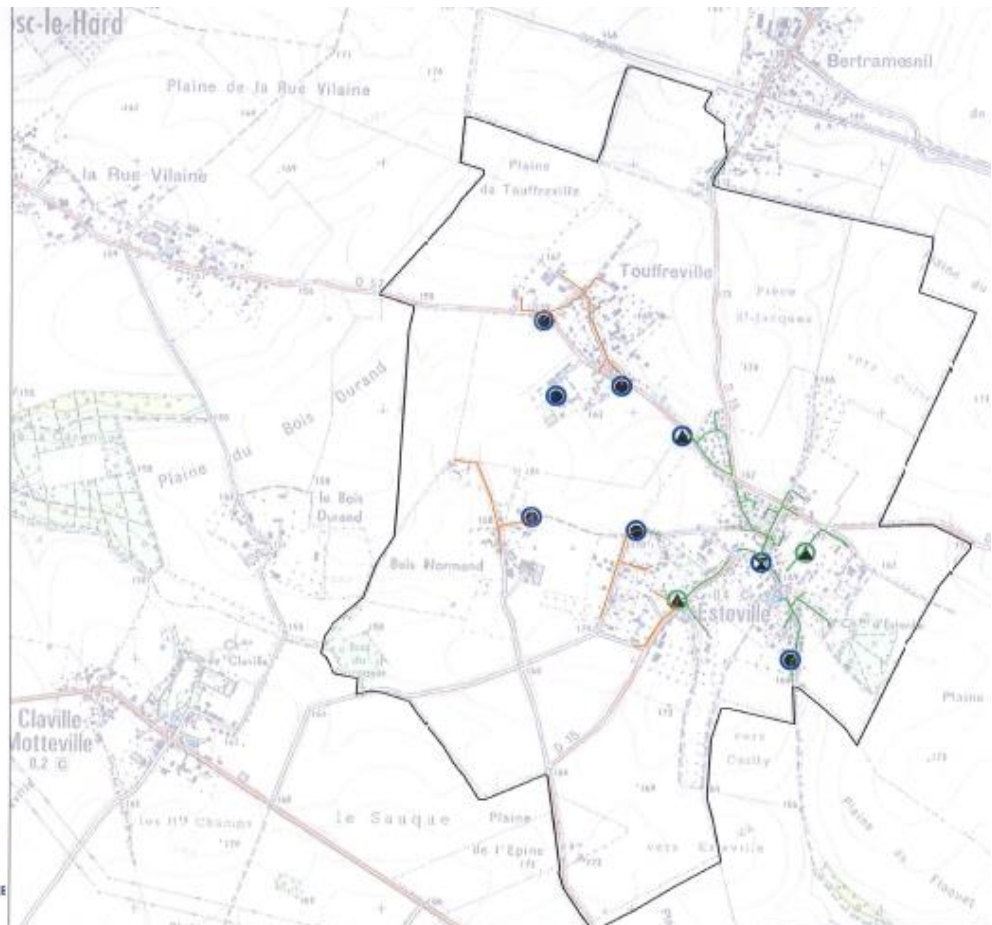
- 50 kva
- 100 kva
- ▲ 180 kva
- ✱ 250 kva
- ✱ 400 kva
- ★ 630 kva
- ◆ 1000 kva

Coeff des Postes

- 0 - 50%
- 50 - 70%
- 70 - 90%
- > 90%

Marge Dispo sur le Réseau BT

- > à 12%
- de 5 à 10%
- de 1 à 5%
- < à 1%



Alimentation en eau potable

Une grande partie de la commune est alimenté par le captage présent sur la commune de Saint-Martin-Osmonville. La distribution est gérée par le SIAEPA des sources de la Varenne et de la Béthune. La distribution est gérée par Veolia.

Une légère partie nord du territoire de la commune est alimenté par les captages présents sur les communes de Beaumont-le-Hareng et Saint-Maclou-de-Folleville. La distribution est gérée par le SIAEPA de Grigneuseville. La distribution est gérée par Veolia.

I. Qualité de l'eau de la zone de distribution « Saint-Martin-Osmonville »

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,5 mg/l. les teneurs en nitrate sont peu élevées et très inférieures à la norme 50mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphospahte + AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,4 °F.

L'eau est moyennement dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb.

Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

I. Qualité de l'eau de la zone de distribution « Grigneuseville »

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 32,3 mg/l. les teneurs en nitrate sont peu élevées et très inférieures à la norme 50mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphospahte + AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,5 °F.

L'eau est moyennement dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb.

Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Gestion des eaux usées

I. Composition actuelle du réseau Eaux Usées

A. Secteurs en assainissement non collectif:

Les secteurs non desservis par l'assainissement collectif comprennent tous les hameaux excentrés.

B. Secteurs en assainissement collectif

Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : Esteville
 Code national (SANDRE) : 037624701000
 Date de mise en service de la station : janvier 2001
 Capacité constructeur : 450 EH (27 Kg DBO₅)
 Nombre de raccordés : 233 habitants (source et date : VEOLIA 2006)
 Débit nominal (de temps sec) : 68 m³/j
 Maître d'ouvrage : SIAEPA des Sources de la Varenne et de la Béthune
 Exploitant : SIAEPA des Sources de la Varenne et de la Béthune
 Maître d'œuvre : SOGETI
 Constructeur : SOCIETE VOISIN

Type d'épuration
 Filières eau : Lagunage naturel, Filtre biologique

Type de réseau : Séparatif
 Communes raccordées : Esteville
 Industries raccordées : Non

Nom du milieu récepteur : Epandage de produit : zone d'infiltration

Conclusions :

La station d'épuration d'Esteville a été mise en service en 2001 sur le principe de l'épuration des eaux usées par lagunage suivi d'un filtre à sable. Le site dispose d'une capacité épuratoire conçue pour assainir une pollution équivalente à 450 équivalents-habitants (EH). D'après les données 2006 issues du délégataire (Veolia), 233 EH pourraient être raccordés sur ce système, induisant un taux de charge proche de 52 %.

Le jour de la visite, cette station restituait une eau traitée de bonne qualité physico-chimique, respectant le niveau de rejet de la déclaration du 05/07/2007.

Fonctionnement du réseau de collecte :

Le réseau de collecte est de type séparatif et majoritairement gravitaire. Seuls deux postes de relevage sont à dénombrer dans le bourg. La globalité des effluents arrive ensuite en gravitaire jusqu'au poste de relevage de la station, équipé d'un panier dégrilleur.

Bien que des intrusions d'eaux claires parasites soient observables par temps de pluie, les volumes supplémentaires restent mesurés et n'engendrent pas de problèmes de fonctionnement majeurs. En revanche, la présence régulière de graisse dans le poste de relevage de la station oblige l'exploitant à nettoyer fréquemment la bache de l'ouvrage et les équipements associés (poires de niveau, corps de pompe). Compte-tenu du raccordement d'une cantine scolaire au réseau, une visite de l'établissement permettrait de déterminer si la cantine est à l'origine de ces apports importants de graisses.

Prétraitement :

Seule une lame siphonée est présente en entrée pour assurer le prétraitement des effluents. Ce type d'ouvrage ne permet pas une rétention optimale des matières facilement décantables (pollution particulaire) en raison de sa dépendance hydraulique avec la lagune. En l'absence de flottants en surface de cet ouvrage et des lagunes, il est probable que la majeure partie des macro-déchets soient retenus au niveau du panier dégrilleur du poste de relevage. Un pompage semestriel du cône de sédimentation est réalisé par l'exploitant.



Fonctionnement du lagunage :

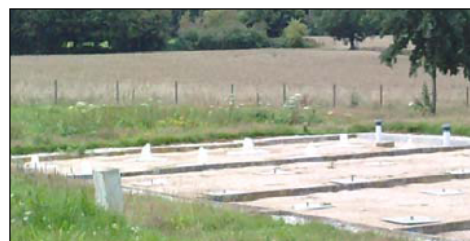
Les deux lagunes, globalement bien dimensionnées, obtenaient des rendements très satisfaisants sur l'abattement de la pollution. La présence d'algues dans les bassins témoignait du bon fonctionnement du système (photosynthèse) et de la présence d'oxygène nécessaire à l'oxydation de la pollution. A ce sujet, la nitrification de l'azote observée au niveau du lagunage met en évidence la présence d'oxygène.



Il convient de noter que la configuration des bassins (ratio d'environ 1 largeur pour 3 longueurs), la bonne exposition au soleil et au vent, l'absence d'envasement (pas de remontées de boues mortes visibles) et de signes de surcharge organique sont autant de facteurs qui influent positivement sur le fonctionnement.

Poste d'injection :

En sortie du lagunage, les eaux partiellement traitées sont dirigées vers cet ouvrage qui n'appelle aucune remarque particulière. Chacune des deux pompes étant reliées à 3 casiers de filtre à sable, l'alimentation du filtre s'effectue sur deux des six casiers existants. La hauteur de la lame d'eau déversée en surface de casier (environ 3 cm) et la répartition de l'effluent semble indiquer que la gamme de pompe et le réglage de la hauteur de bâchée sont adaptés.



Filtre à sable :



Les massifs sont parfaitement exploités (ratissage, désherbage, fréquence d'alternance) d'où les bons résultats obtenus en sortie. Aucun signe de colmatage de surface n'est observable (absence de matière organique noirâtre sur la couche de sable superficiel). La vitesse d'infiltration assez rapide des effluents semble exclure l'existence d'un colmatage de fond mais adaptée compte-tenu des rendements obtenus sur la

pollution carbonée et azotée.

A noter que le sable en place est de type concassé et en bon état (peu de fines). La granulométrie paraît satisfaisante au vu du rendement élevé (proche de 90%) sur les MES.

Exutoire :

Bien que l'infiltration soit satisfaisante, il est important de rappeler que la conception de l'aire d'infiltration n'est pas pertinente. En effet, seule la zone située au point bas (partie gauche) est alimentée par les eaux traitées, soit 25% de la surface globale.

En conclusion, ce site de traitement très bien exploité et globalement bien conçu obtenait de très bons résultats le jour de la visite lui permettant de respecter le niveau de rejet imposé.

Afin de limiter le risque de dysfonctionnement du poste de relevage en entrée de station et les conditions d'écoulement dans le réseau, il conviendrait de déterminer l'origine des apports en graisse. La mise en place d'un bac de dégraissage au niveau de la source de pollution permettra certainement de résoudre le problème.

Le SATESE reste à la disposition du maître d'ouvrage et de l'exploitant pour leur apporter toute son assistance technique.

La gestion des ordures ménagères

La communauté de communes Porte Nord-Ouest de Rouen a la compétence gestion des ordures ménagères.

I. Déchets ménagers et recyclables

Après une mise en concurrence, la Communauté de Communes a confié depuis janvier 2007 la collecte des ordures ménagères à la société VEOLIA Propreté.

Les déchets ménagers sont présentés à la collecte par les usagers en sac ou en poubelle traditionnelle.

Le ramassage s’opère une fois par semaine pour toutes les communes de la Communauté, sauf :

- Montville qui bénéficie de deux collectes hebdomadaires compte tenu de la présence en nombre de logements collectifs,
- Clères qui bénéficie d’une seconde collecte réservée aux commerçants durant la période estivale (juillet et août) en raison du caractère touristique de cette commune.

Depuis le 1er janvier 2008, est entrée en vigueur la collecte sélective simultanée bi-compartmentée.

Le même jour de collecte, sont ramassées vos ordures ménagères et vos déchets recyclables répartis dans 2 compartiments distincts du camion-benne.

L’ensemble des emballages est ensuite acheminé au nouveau centre de tri du SMEDAR, pour y être trié et expédié vers différentes filières de recyclage.

Les déchets valorisables font l’objet de soutiens financiers de la part de la société ECO – EMBALLAGES au bénéfice du SMEDAR, qui les répercute dans la tarification du coût de traitement.

Au bout de la chaîne de collecte et de traitement, la performance de tri est optimisée, au bénéfice de l’environnement et de la maîtrise des coûts.

Outre les ordures ménagères des particuliers, la Communauté collecte les déchets assimilés, c’est-à-dire les déchets issus de l’activité artisanale, commerciale et des services publics locaux (Etablissements Publics, Mairies, écoles ...)

**LA HOUSSAYE-BÉRANGER - FRICHEMESNIL
CLAVILLE-MOTTEVILLE - ESTEVILLE
PISSY-PÔVILLE - LA VAUPALIÈRE -
MONTIGNY - SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY**

Déchets ménagers recyclables

 Pour les bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papier, enveloppes

Calendrier de collecte

Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen

Déchets ménagers non recyclables

 Pour les autres déchets

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				




Tonnages d'ordures ménagères collectés en 2011

Tonnages : 7 106 t

Nombre d'habitants collectés : 26 765 hab.

Ratio : 265 kg/hab/an

Tonnages d'emballages collectés en 2011

Tonnages : 985 tonnes

Nombre d'habitants collectés : 26 765 hab.

Ratio : 36,80 kg/hab/an